



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 16 janvier 2018
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
CHAMBERLIN Brent, maire de Saint-Armand
DÉPEAULT Nathalie, représentante de Farnham
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RHÉAUME Claude, représentant d'East Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Formant quorum sous la présidence de madame Sylvie DIONNE-RAYMOND, préfet et maire de la municipalité d'East Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, et Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD ainsi que mesdames Nathalie Grimard, directrice adjointe du service de la gestion du territoire, et M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 19 décembre 2017
4. Proposition d'une démarche d'amélioration du bilan de santé de la population de Brome-Missisquoi (planification populationnelle en santé)
5. Actualités du CLD :
 - 5.1. Enquête sur les besoins de main-d'œuvre dans Brome-Missisquoi
 - 5.2. État de l'avancement des initiatives de développement durable
 - 5.3. Invitation à la remise des diplômes des entrepreneurs le 31 janvier 2018 à 17 h
 - 5.4. Comités consultatifs du CLD 2018
6. Signature des effets bancaires et autres documents officiels : autorisation au préfet suppléant
7. Rapport du comité de carrières et sablières du 10 janvier 2018 :
 - 7.1. Autorisation de paiement aux municipalités des redevances provenant de l'exploitation de carrières et sablières au 31 janvier 2018
8. Rapport du comité d'aménagement du 10 janvier 2018 :
 - 8.1. Recommandation d'adoption Règlement 04-0917 modifiant le schéma d'aménagement et de développement
 - 8.2. Territoires incompatibles à l'activité minière – État d'avancement des travaux, étapes à venir et demande de prolongation de renouvellement de la période de suspension temporaire
 - 8.3. Journée de distribution régionale d'arbustes 2018
 - 8.4. Abonnement annuel au logiciel de géomatique ArcGIS
 - 8.5. Projet avec l'Université Concordia – Cartographie des espaces de liberté des principaux tributaires du territoire
 - 8.6. Certificats de conformité :
 - 8.6.1. Règlement 596-8 – Lac-Brome
 - 8.6.2. Règlement 597-6 – Lac-Brome
 - 8.6.3. Règlement 598-3 – Lac-Brome
 - 8.6.4. Règlement 1840-02-2017 – Cowansville
 - 8.6.5. Règlement 1841-05-2017 – Cowansville
 - 8.6.6. Règlement 1842-01-2017 – Cowansville
 - 8.6.7. Règlement 1843-01-2017 – Cowansville
9. Rapport du comité administratif du 8 janvier 2018 :
 - 9.1. Comptes à payer
 - 9.2. Recommandation d'adoption du règlement 01-0118 répartissant les quotes-parts 2018 entre les municipalités



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 9.3. FDT: recommandation des priorités d'interventions en matière de développement local et régional pour la prochaine année (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019)
- 9.4. FARR Montérégie : identification des projets de Brome-Missisquoi pour la première année du Fonds
10. Comptes à payer
11. Règlement 02-0118 concernant la constitution et les compétences du comité administratif : avis de motion et présentation du projet de règlement
12. Coûts de la Sûreté du Québec pour 2018
13. Décret 2018 de population des municipalités et nouvelle répartition des voix au conseil
14. Tirage d'une paire de billets pour le spectacle-bénéfice annuel de la fondation Alzheimer de Granby et région
15. Rencontres avec le ministre Robert Poëti et le député Denis Paradis
16. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour janvier et février 2018
17. Correspondance :
 - 17.1. Lettre de remerciement de monsieur Arthur Fauteux
18. Questions diverses :
19. Deuxième période de questions du public
20. Levée de la séance

09-0118

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Dyer, citoyenne de Sutton, s'adresse au conseil des maires afin de savoir qui paiera la facture pour l'étude sur l'identification de zones à risque d'inondation dans le centre-ville de Sutton. Elle demande si une ressource interne de la MRC pourrait accomplir cette tâche afin de minimiser les coûts et si la MRC peut demander au gouvernement du Québec de soutenir financièrement les coûts de cette étude.

Monsieur Desmarais mentionne qu'il est impossible de mandater une ressource interne pour l'accomplissement de l'étude et qu'il est important de retenir les services d'experts spécialisés dans ce domaine. Il ajoute que le gouvernement réévalue actuellement sa politique concernant les zones inondables considérant les débordements fréquents durant les dernières années, mais pour le moment, aucune aide financière n'est prévue.

Monsieur Wintels, citoyen de Frelighsburg, demande au conseil des maires si la MRC a des plans de compensation concernant les dommages aux voies et aux routes causés par les embâcles.

Steven Neil, maire de Brigham, mentionne que l'aide financière provenant du gouvernement se fait par décret et dans le cas actuel, aucune aide n'est prévue dans la région.

Monsieur Wintels demande ensuite si la municipalité de Frelighsburg a adopté le RM410 relativement au contrôle des animaux proposé par la MRC et dans quelle mesure il est appliqué par la municipalité.

Monsieur Gilles St-Jean, préfet suppléant, répond qu'il s'agit d'une compétence locale et de s'adresser au conseil municipal pour discuter de ce sujet.

10-0118

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017 tel que rédigé avec la correction d'une coquille signifiée séance tenante au point « Élection du préfet suppléant : résultats ».

ADOPTÉ

11-0118

PROPOSITION D'UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DU BILAN DE SANTÉ DE LA POPULATION DE BROME-MISSISQUOI (PLANIFICATION POPULATIONNELLE)

CONSIDÉRANT le bilan de santé préoccupant de la population de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont un rôle à jouer dans la prévention et la promotion des saines habitudes de vie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT l'invitation du CIUSS-Estrie CHUS d'entreprendre une démarche avec la MRC et d'autres partenaires pour améliorer le bilan de santé de la population de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT la proposition du CIUSS de fournir des ressources humaines (un gestionnaire-superviseur, un travailleur-animateur communautaire et un agent de communication) pour soutenir la démarche;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

De demander au comité consultatif de services de santé dans Brome-Missisquoi d'élaborer et de soumettre au conseil des maires une proposition de démarche d'amélioration du bilan de santé de la population de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

A. ENQUÊTE SUR LES BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE DANS BROME-MISSISQUOI

Monsieur Beauchamp mentionne que la MRC travaille présentement, en collaboration avec le CLD de Brome-Missisquoi, sur une stratégie d'accès à la main-d'œuvre qui inclura, notamment, l'attraction de nouvelles familles et de personnes immigrantes pour combler les différents besoins de main-d'œuvre des employeurs. Pour ce faire, le mandat a été confié à *BIP recherche*. Cette enquête vise à connaître la situation des entreprises du territoire en matière de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre et à trouver des solutions pour atténuer les effets de la rareté de la main-d'œuvre. Elle vise également à dresser un portrait de la mobilité des travailleurs pour éventuellement améliorer l'offre de transport collectif.

B. ÉTAT DE L'AVANCEMENT DES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur Beauchamp mentionne que le CLD a accompagné 7 entreprises (Fabritec, Industries Pépin, Spiritueux Ungava, Omya, Roulements Koyo et Teledyne Dalsa) pour l'obtention de la certification *ICI on Recycle* niveau 2 ce qui permettra de détourner 1000 tonnes de déchets de l'enfouissement.

C. INVITATION À LA REMISE DES DIPLÔMES DES ENTREPRENEURS

Monsieur Beauchamp invite les maires à la cérémonie de remise des diplômes aux entrepreneurs ayant complété en 2017 l'ensemble des ateliers des programmes PAD et PAC qui aura lieu le mercredi 31 janvier 2018 lors d'un 5 à 7 dans la salle Brome.

D. COMITÉS CONSULTATIFS DU CLD 2018

Les travaux des comités consultatifs du CLD seront abordés à la prochaine séance.

12-0118

SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS OFFICIELS : AUTORISATION AU PRÉFET SUPPLÉANT

**IL EST PROPOSÉ PAR BRENT CHAMBERLIN
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Gilles St-Jean, préfet suppléant, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi, les chèques, les effets bancaires et tout autre document officiel.

ADOPTÉ

13-0118

AUTORISATION DE VERSER AUX MUNICIPALITÉS DES DROITS PROVENANT DES CARRIÈRES ET SABLIERES AU 31 JANVIER 2018 (2^E PÉRIODE DE 2017)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le versement aux 21 municipalités des sommes perçues provenant des droits des carrières et sablières pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2017 (2^e période), le tout, conformément au tableau ci-dessous, présenté séance tenante.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

DROITS SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES			
VERSEMENT AUX MUNICIPALITÉS POUR LA PÉRIODE JUN À SEPTEMBRE 2017			
	Exploitation 1er juin. au 30 sept. 2017	Retenue pour sites limitrophes 1er juin au 30 sept. 2017	VERSEMENT À EFFECTUER LE 31 JANVIER
Abercorn	8 106 \$	(173) \$	7 934 \$
Bedford (canton)	42 900 \$	(68) \$	42 832 \$
Bedford (ville)	11 470 \$	(217) \$	11 253 \$
Bolton-Ouest	26 007 \$	(594) \$	25 413 \$
Brigham	38 585 \$	(2 541) \$	36 044 \$
Brome	10 505 \$	(371) \$	10 134 \$
Bromont	104 978 \$	(9 479) \$	95 499 \$
Cowansville	23 586 \$	(701) \$	22 886 \$
Dunham	69 814 \$	(801) \$	69 013 \$
East Farnham	7 695 \$	(319) \$	7 376 \$
Farnham	25 840 \$	(696) \$	25 144 \$
Frelighsburg	16 425 \$	(249) \$	16 177 \$
Lac-Brome	112 033 \$	(4 101) \$	107 931 \$
Notre-Dame-de-Stanbridge	15 377 \$	(84) \$	15 293 \$
Saint-Armand	34 260 \$	(198) \$	34 062 \$
Sainte-Sabine	11 040 \$	(203) \$	10 836 \$
Saint-Ignace-de-Stanbridge	17 453 \$	(364) \$	17 088 \$
Pike River	30 137 \$	(137) \$	30 000 \$
Stanbridge East	14 980 \$	(149) \$	14 831 \$
Stanbridge Station	55 888 \$	(52) \$	55 836 \$
Sutton	29 704 \$	(878) \$	28 826 \$
Total	706 781 \$	(22 375) \$	684 406 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

14-0118

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 04-0917 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT CONCERNANT LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE DUNHAM**

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et est entrée en vigueur le 23 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement a été modifié par les règlements 02-0309, 07-0609, 10-1209, 07-1010, 06-0311, 10-1211, 05-0314, 02-0315, 06-1013, 08-0616 et 02-0617;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et ses amendements conformément aux articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Dunham souhaite modifier la grande affectation du territoire applicable actuellement sur une portion du périmètre d'urbanisation situé au nord de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le secteur visé est actuellement inclus dans la grande affectation *Urbanisation-Périmètres résidentiels* mais que ce dernier répond davantage aux caractéristiques des périmètres urbains dits *multifonctionnels* notamment de par son occupation du sol qui est majoritairement à des fins autres que résidentielles;

CONSIDÉRANT que cette modification permettrait de maximiser le potentiel de développement de ce secteur situé en bordure de la route 202;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance régulière du conseil du 19 septembre 2017 en vue d'adopter le règlement 04-0917;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique s'est tenue le 10 janvier 2018;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**



No de résolution
ou annotation

15-0118

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'adopter le règlement 04-0917 modifiant le schéma d'aménagement et de développement ainsi que son document d'accompagnement, tel que présenté, le tout conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Madame Nathalie Grimard, directrice adjointe du service de la gestion du territoire, dresse un portrait complet du dossier en expliquant aux maires l'historique et les étapes qui ont mené au gel temporaire des territoires incompatibles à l'activité minière de la MRC.

DEMANDE AU MERN POUR LE RENOUELEMENT DE LA SUSPENSION TEMPORAIRE DES TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE IDENTIFIÉS PAR LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC a le pouvoir de délimiter tout territoire incompatible avec l'activité minière au sens de l'article 304.1.1 de la *Loi sur les mines*;

CONSIDÉRANT les enjeux et les impacts que pourraient représenter les activités minières pour les communautés;

CONSIDÉRANT que certains secteurs et activités du territoire de Brome-Missisquoi s'avèrent incompatibles avec l'activité minière de par leur nature;

CONSIDÉRANT que depuis le 13 septembre 2018, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a procédé à la suspension temporaire des territoires incompatibles à l'activité minière identifiés par la MRC Brome-Missisquoi, et ce, pour une période de six mois;

CONSIDÉRANT que cette suspension temporaire ne permet plus l'octroi de nouveaux titres miniers dans les secteurs identifiés comme incompatibles;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés jusqu'à maintenant dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que ce dossier nécessite une consultation des divers acteurs afin de connaître et prendre en compte les préoccupations du milieu;

CONSIDÉRANT la période électorale dans le milieu municipal de l'automne 2017 et l'élection de neuf nouveaux maires;

CONSIDÉRANT la nouveauté de ce dossier et sa complexité, la MRC souhaite prendre le temps nécessaire pour porter à bien ce dossier dans la communauté;

CONSIDÉRANT l'échéancier de réalisation proposé et les prochaines étapes à réaliser;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

D'aller de l'avant avec l'échéancier de réalisation proposé dans le tableau ci-dessous, présenté séance tenante.

De demander au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Moreau, un renouvellement de la suspension temporaire de l'octroi de nouveaux titres miniers sur les territoires incompatibles à l'activité minière de la MRC Brome-Missisquoi, et ce, à compter de la journée précédant la fin de la première période octroyée (12 mars 2018).

Étapes à venir	Échéancier proposé
1. Demande de renouvellement au MERN de la suspension temporaire	16 janvier
2. Consultation de la collectivité	
2.1. Information et formation auprès du personnel technique de l'ensemble des municipalités en vue de lancer les travaux de validation cartographique des TIAM proposés	Fin janvier / Début février
2.2. Consultations auprès des élus des municipalités faisant l'objet de titres miniers et des propriétaires visés	Février
2.3. Consultation des titulaires de droits miniers	Février
2.4. Rédaction des comptes rendus des consultations	Février



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

3. Modification du schéma d'aménagement et de développement (SAD)

3.1. Préparation du projet de règlement	Février-mars
3.2. Adoption du projet de règlement + demande d'avis de conformité	20 mars
3.3. Consultation publique	13 juin
3.4. Adoption du règlement final	19 juin
3.5. Entrée en vigueur du règlement	Fin août

ADOPTÉ

16-0118

JOURNÉE DE DISTRIBUTION RÉGIONALE D'ARBUSTES 2018

CONSIDÉRANT que la distribution régionale d'arbustes permet notamment d'augmenter le couvert végétalisé ainsi que la revégétalisation des bandes riveraines sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que 1 000 arbustes de la pépinière sont encore disponibles et peuvent être réservés, auprès de la MRC, par les citoyens et les municipalités;

CONSIDÉRANT que le minimum pour les réservations est établi à un ballot par commande au coût de 2,91 \$ ou 2,25 \$ + taxes/arbustes, selon les essences disponibles;

CONSIDÉRANT qu'il sera encore possible cette année d'obtenir des arbres gratuitement auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE RHÉAUME
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

De tenir une journée de distribution régionale en 2018 selon (i) la formule établie et (ii) la répartition municipale 2018 prévue au tableau ci-dessous :

(i) FORMULE POUR LA DISTRIBUTION RÉGIONALE :

- Arbustes et arbres attribués aux municipalités payés via budget MRC
- Quand: le samedi **12 mai de 9 h à 12 h** (peut différer selon les municipalités)
- Où : à l'endroit prévu par chacune des municipalités
- Combien: arbustes et arbres répartis parmi les municipalités (sup. territoire, population, n^{bre} km de rives, occupation du sol) – Voir tableau
- Distribution: premier arrivé, premier servi ou sous réservation
- Coût pour les arbustes : au choix selon la municipalité
- La municipalité peut limiter ou non la quantité d'arbustes par citoyen
- Le choix variera parmi 7 essences et ne peut être garanti

(ii) RÉPARTITION MUNICIPALE 2018

Municipalité	Nombre d'arbustes par municipalité	Nombre d'arbres par municipalité
Abercorn	80	6
Bedford (CT)	120	6
Bedford (V)	80	6
Bolton-Ouest	80	6
Brigham	260	13
Brome	80	6
Bromont	400	13
Cowansville	260	13
Dunham	360	13
East Farnham	80	6
Farnham	440	13
Frelighsburg	180	6
Lac-Brome	400	13
Notre-Dame-de-Stanbridge	200	13
Pike River	160	6
Saint-Armand	260	13
Sainte-Sabine	220	13
Saint-Ignace-de-Stanbridge	200	13
Stanbridge East	120	6



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Municipalité	Nombre d'arbustes par municipalité	Nombre d'arbres par municipalité
Stanbridge Station	80	6
Sutton	300	13
Total	4 360	203

ADOPTÉ

17-0118

**AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ABONNEMENT ANNUEL DU
LOGICIEL DE GÉOMATIQUE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR BRENT CHAMBERLIN
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la dépense de 4 235 \$ + taxes pour l'abonnement annuel au logiciel de géomatique ArcGIS de ESRI Canada.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

18-0118

**PROJET AVEC L'UNIVERSITÉ CONCORDIA - CARTOGRAPHIE DES ESPACES DE
LIBERTÉ DES PRINCIPAUX TRIBUTAIRES DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir une cartographie de l'espace de liberté des principaux tributaires du territoire en vue d'en assurer une gestion durable;

CONSIDÉRANT que les résultats permettront l'acquisition de connaissances et pourront servir comme outil d'aide à la décision dans une perspective de planification à long terme;

CONSIDÉRANT que ces résultats seront également considérés dans le cadre des travaux de la révision du schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que ce projet constitue une suite aux résultats obtenus en 2013 lors d'une étude pour la rivière de la Roche (Saint-Armand) et la Yamaska Sud-Est (Sutton à Cowansville).

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

D'autoriser cette opportunité de partenariat et de projet avec l'Université Concordia pour un montant de 5 000 \$ plus taxes et (ii) d'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et/ou monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC tout document pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

19-0118

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 596-8 – LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 12 janvier 2018 le règlement 596-8 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 596-8 de la Ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

20-0118

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 597-6 – LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 12 janvier 2018 le règlement 597-6 modifiant le règlement de lotissement;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 597-6 de la Ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

21-0118

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 598-3 – LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 12 janvier 2018 le règlement 598-3 modifiant le règlement de construction;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 598-3 de la Ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

22-0118

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1840-02-2017 – COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 15 janvier 2018 le règlement 1840-02-2017 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement ainsi que d'apporter des corrections d'ordre administratif;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1840-02-2017 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

23-0118

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1841-05-2017 – COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 15 janvier 2018 le règlement 1841-05-2017 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement ainsi que d'apporter des corrections d'ordre administratif;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1841-05-2017 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

24-0118

25-0118

26-0118

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1842-01-2017 – COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 15 janvier 2018 le règlement 1842-01-2017 modifiant le règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement ainsi que d'apporter des corrections d'ordre administratif;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR BRENT CHAMBERLIN
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1842-01-2017 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1843-01-2017 – COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 15 janvier 2018 le règlement 1843-01-2017 modifiant le règlement de construction;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement ainsi que d'apporter des corrections d'ordre administratif;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1843-01-2017 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

COMPTES À PAYER AU 8 JANVIER 2018

Monsieur Desmarais présente les dépenses approuvées par le comité administratif et mentionne qu'aucune dépense n'excédait le pouvoir de dépenser du comité administratif en date du 8 janvier 2018.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-0118 ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES
QUOTES-PARTS 2018 ENTRE LES MUNICIPALITÉS LOCALES**

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a adopté le 22 novembre 2017 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 établissant ainsi ses revenus et dépenses conformément à l'article 975 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir de la MRC de prévoir la répartition entre toutes les municipalités locales de la MRC, des sommes payables à la MRC pendant l'année courante conformément aux articles 205 et 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné ainsi que la présentation d'un projet de règlement à la séance du 19 décembre 2017, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
APPUYÉ PAR BRENT CHAMBERLIN
ET RÉSOLU:**

D'adopter le *Règlement 01-0118 établissant la répartition des quotes-parts 2018 entre les municipalités*, tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation
27-0118

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : PRIORITÉS D'INTERVENTIONS EN
MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL POUR L'ANNÉE 2018-2019**

CONSIDÉRANT que le 21 mars 2017, par le biais de la résolution 90-0317, le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a établi et adopté ses priorités d'intervention pour l'année 2017-2018, le tout conformément à l'article 9 de l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* intervenue entre la MRC Brome-Missisquoi et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi doit établir et adopter ses priorités d'intervention en matière de développement local et régional pour 2018-2019;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi veut favoriser, entre autres, la mise en place d'une couverture Internet haute vitesse par la fibre optique sur l'ensemble de son territoire, et qu'ainsi elle veut soutenir le développement technologique du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'établir et d'adopter les priorités d'intervention suivantes pour la prochaine année (2018-2019), lesquelles sont :

- a) Mettre à jour et mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement;
- b) Mettre en œuvre le plan d'action 2017-2021 de la planification stratégique de la MRC;
- c) Soutenir le développement de toutes les communautés du territoire par la mobilisation et le soutien à la réalisation de projets pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, environnemental et technologique;
- d) Soutenir les conditions favorables à la consolidation et à la création d'emplois;
- e) Soutenir le CLD dans sa mission de développement notamment dans les domaines industriel, touristique, culturel et agroalimentaire;
- f) Soutenir le CLD dans le développement de l'entrepreneuriat.

De diffuser lesdites priorités d'intervention sur le site Internet de la MRC Brome-Missisquoi et de recommander au conseil de les transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à titre informatif.

ADOPTÉ

28-0118

**FARR MONTÉRÉGIE : IDENTIFICATION DES PROJETS DE BROME-MISSISQUOI
POUR LA PREMIÈRE ANNÉE DU FONDS**

CONSIDÉRANT que la région de la Montérégie obtient environ 15 % de l'enveloppe budgétaire allouée à chaque année par ce fonds pour le Québec, soit 4 557 714 \$ en 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la Table des Préfets de la Montérégie est l'organisme qui sélectionne les projets porteurs qui pourront bénéficier des fonds provenant du FARR;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe de la MRC Brome-Missisquoi pour la première année du Fonds s'élèverait approximativement à 243 271 \$;

CONSIDÉRANT que les projets choisis seront financés à la hauteur maximale de 80 %, il est donc préférable de déposer un plus grand nombre de projets afin de bénéficier de l'engagement complet des sommes disponibles pour la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR CLAUDE RHÉAUME
ET RÉSOLU :**

De supporter les quatre projets présentés ci-dessous pour la première année du FARR, à la Table des Préfets de la Montérégie du 1^{er} février 2018, soit :

1. Parc des Sommets pour 150 000 \$
2. Lien cyclable reliant Lac-Brome et Waterloo pour 150 000 \$
3. Plan directeur du réseau cyclable de la MRC Brome-Missisquoi pour 48 000 \$
4. Lien cyclable entre la MRC Brome-Missisquoi et la MRC Memphrémagog pour 32 000 \$

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

29-0118

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

COMPTES À PAYER AU 16 JANVIER 2018

IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 16 janvier 2018 soit :

DÉPENSES À ÊTRE AUTORISÉES PAR LE CONSEIL	
<u>CONSEIL DU 16 JANVIER 2018</u>	
FQM (Adhésion 2018)	23 515,55 \$
Géomont (Acquisition LIDAR et production de données dérivées pour les carrières)	10 665,21 \$
Groupe de Géomatique Azimut (Entretien et frais d'utilisation 2018 GO Cadastre)	14 682,32 \$
Promenades de L'Estrie (Contrat de transport janvier 2018)	14 228,24 \$
Syndicat des Producteurs Forestiers du Sud du Québec (projet 2016-07-PADF – 2 ^e versement 2017)	10 210,00 \$
Transport Scolaires Viens (Contrat de transport janvier 2018)	14 592,19 \$
TOTAL	<u>87 893,51 \$</u>

D'autoriser également le paiement de la facture du restaurant *OLD MILL* de Stanbridge East pour les 53 repas du Banquet des maires du 13 janvier dernier, qui s'élève à 2 383 \$ plus les frais de service et les taxes pour un total de 3 099,90 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

AVIS DE MOTION :
RÈGLEMENT 02-0118 CONCERNANT LA CONSTITUTION ET LES COMPÉTENCES DU
COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC

Avis de motion est, par la présente donné avec dispense de lecture, par Jacques Drolet, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement 02-0118 concernant la constitution et les compétences du comité administratif abrogeant et remplaçant le règlement 04-0207. Un projet de règlement est également présenté aux maires à la présente séance et le principal changement consiste à permettre au comité d'autoriser toute dépense jusqu'à un maximum de 15 000 \$ au lieu de 8 000 \$.

COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC EN 2018

Monsieur Desmarais présente un tableau comparatif des coûts pour les services de la Sûreté du Québec depuis 2015. Considérant la signature du contrat de travail avec les agents d'une durée de sept ans, impliquant une rétroaction des conditions salariales de 2 ans, la hausse moyenne des montants payables par les 20 municipalités de la MRC est de 6,8 % en 2018, soit une somme de 7 939 266 \$ contre 7 431 761 \$ en 2017.

DÉNONCIATION DE LA HAUSSE ÉLEVÉE DES COÛTS DE LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC EN 2018

CONSIDÉRANT l'augmentation importante des coûts à payer par les vingt municipalités de Brome-Missisquoi pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales devraient déboursier 50 % des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet, cependant ce pourcentage s'élève aujourd'hui à 53 % pour l'ensemble du Québec et à 68 % pour la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT le manque de ressources et de présence policière sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que la méthode de calcul des coûts pour les services est inéquitable puisque surtout basée sur la richesse foncière uniformisée des municipalités ce qui entraîne certaines municipalités à payer pour d'autres;

CONSIDÉRANT que les factures 2018 ont été reçues après l'adoption des budgets des municipalités;

CONSIDÉRANT l'incertitude relativement à une autre hausse des coûts pour l'année 2019 considérant que l'aide financière du gouvernement ne s'applique qu'en 2018;

30-0118



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

De dénoncer au ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, la forte augmentation des coûts assumés par les municipalités de Brome-Missisquoi en 2018 pour les services de la Sûreté du Québec.

De dénoncer le manque de ressources et de présence policière dans les municipalités.

De demander au gouvernement du Québec d'assumer pleinement sa part de 50 % de la facture des services policiers.

De demander au Ministre de réviser la méthode de calcul des coûts pour les services policiers en tenant compte davantage des ressources policières fournies.

De demander au Ministre d'envoyer la facture pour la Sûreté du Québec avant la période d'adoption des budgets en novembre.

De transmettre également copie de la présente résolution à l'UMQ, à la FQM et aux municipalités de la MRC desservies par la Sûreté du Québec pour appui.

ADOPTÉ

NOUVEAU DÉCRET DE POPULATION 2018

Monsieur Desmarais présente aux maires le décret de population 2018 applicable pour l'établissement des voix au conseil. La ville de Farnham, ayant connue une augmentation de population depuis 2017 qui lui permet de franchir le seuil de 9 000 habitants, obtient donc une voix de plus au conseil. La population totale de la MRC s'élève maintenant à 59 724 personnes.

TIRAGE D'UNE PAIRE DE BILLETS — SPECTACLE-BÉNÉFICE ANNUEL DE LA FONDATION ALZHEIMER DE GRANBY ET RÉGION

Monsieur Yves Lévesque est l'heureux gagnant du tirage d'une paire de billets afin d'assister au spectacle-bénéfice annuel de la fondation Alzheimer de Granby et région au Théâtre Palace à Granby, le samedi 7 avril 2018 à 20 h. Les billets lui sont remis séance tenante.

RENCONTRES AVEC LE MINISTRE POËTI ET MONSIEUR DENIS PARADIS

Monsieur Desmarais informe les maires qu'une rencontre aura lieu à la demande du député Denis Paradis dans la salle Missisquoi le jeudi 25 janvier à 8 h 30 avec les membres du comité administratif, Steven Neil (maire de Brigham) ainsi que Vicky-May Hamm (maire de Magog) concernant le projet de train.

Une deuxième rencontre aura lieu le même jour à 10 h, avec le ministre délégué à l'Intégrité des marchés publics et aux Ressources informationnelles, monsieur Robert Poëti, au sujet de l'adoption de la Loi 108 suivie d'une période d'échange avec les maires. Le conseil énumère plusieurs questions qu'il souhaite poser au Ministre. Le lieu de cette rencontre est à confirmer.

CORRESPONDANCE :

Monsieur Desmarais mentionne qu'une lettre de remerciement de monsieur Arthur Fauteux concernant le banquet des maires a été déposée dans l'intranet BOX.

QUESTIONS DIVERSES :

Albert Santerre s'interroge sur l'impact et la gestion de la consommation de cannabis sur le territoire lorsque la légalisation sera effective.

Monsieur Desmarais mentionne que ce sujet sera traité lors de la prochaine rencontre du comité de sécurité publique du 15 février 2018.

Monsieur Desmarais souligne également que le 23 janvier prochain à 20 h 30 la chaîne Unis TV présentera une émission sur Frelighsburg. Une émission sur Dunham sera également présentée le 13 février et une autre sur Cowansville le 13 mars. Un courriel avec plus d'information sur l'émission sera envoyé aux maires prochainement.



No de résolution
ou annotation

31-0118

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Wintels, citoyen de Frelighsburg, demande s'il existe un moyen d'aviser la MRC d'un lieu pouvant être retiré des territoires compatibles avec l'activité minière qui n'apparaît pas actuellement sur la cartographie.

Nathalie Grimard répond que chaque municipalité devra s'assurer d'avoir inclus tous les éléments pouvant être considérés comme incompatibles avec l'activité minière. Ainsi, si un citoyen souhaite soumettre un site, il peut communiquer avec la municipalité qui communiquera ensuite avec la MRC.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Sylvie Dionne-Raymond, préfet


M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.